

**Programme, lancement des études
et réalisation des travaux de l'extension du dépôt Ctb de Planoise**

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 10/01/06	Favorable	Le 10/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
PPIF 2006-2007 Imputation : 23.815	Montant de l'opération : 1 672 244,80 € HT Recettes : 334 448,16 €

I. Le contexte

Suite à la proposition de vente du propriétaire d'un des sites de la société "SPIC", contigu au dépôt de la Ctb de Planoise, le groupe de transports publics KEOLIS, dont la filiale locale est la Ctb, a confié au bureau d'études SECI une étude sur l'opportunité de transférer sur ce site les activités du dépôt de Trey, à savoir les locaux administratifs, d'exploitation et de mécanique.

Ce bureau d'études a émis le 30 octobre 2004 une conclusion favorable en termes de surfaces et de locaux disponibles sur ce nouveau site, et a estimé un coût des travaux de restructuration, toutes dépenses confondues et TTC, selon 3 hypothèses, variant de 1 160 K€ à 2 894 K€. L'hypothèse intermédiaire d'un montant d'opération de 2 000 K€ a été retenue par la C.A.G.B comme la plus intéressante.

Sur cette base, la C.A.G.B s'est portée acquéreur du site "SPIC" (Emprise foncière totale de 1ha 09a 75ca et bâtiment d'une surface approximative globale de 6500 m²). La prise de possession a eu lieu le 6 octobre 2005.

La nouvelle délégation de service public (DSP) 2005-2010 a intégré, dans son annexe 5, la réalisation de ce projet avec une date de livraison fixée à 2007. Ainsi, la contribution financière forfaitaire annuelle de la C.A.G.B durant les dernières années de la DSP sera réduite, compte tenu des économies de fonctionnement réalisables par le groupe KEOLIS du fait du regroupement des locaux administratifs et techniques. Un dépôt de bus plus limité, avec les services correspondants, sera toutefois maintenu sur le site de Trey, afin de limiter les distances "haut le pied".

Aussi, compte tenu du montant fixé au PPIF 2006-2007 de 1 672 244,80 € HT, soit 2 000 K€ TTC pour cette opération, il convient d'établir un programme afin de respecter cette enveloppe. Ce programme prévoit, comme à l'origine, le transfert de l'ensemble des locaux administratifs, d'exploitation et de mécanique.

II. Les travaux prévus (programme de base)

Les travaux envisagés dans le cadre du programme sont les suivants :

- conservation du bâtiment existant "régulation-exploitation",
- Hall 1 : aucune action,
- Hall 2.
 - en rez-de-chaussée :
 - création de l'accueil, des bureaux du directeur des ateliers et de son adjoint,
 - réfection de la façade Ouest (suite à la démolition du Hall 3) avec pose de portes sectionnelles permettant l'accès à l'atelier,
 - équipement complet de l'atelier (colonnes élévatrices, pont à fût, centrale de graissage, cuves de stockage et de récupération des huiles, ...),
 - transformation du monte-charges en ascenseur (transport des personnes et de matériel).
 - à l'étage :
 - démolition d'une partie de la mezzanine pour permettre la réalisation de l'atelier mécanique en rez-de-chaussée,
 - aménagement de 700 m² de mezzanine en bureaux.
- Hall 3 : démolition, afin de créer des aires de stationnement bus et de manœuvre,
- Hall 4 : démolition de la partie la plus ancienne (création aires de stationnement et de manoeuvre),
- Parkings : réalisation de la moitié des parkings bus sur les emplacements des halls démolis,
- Etanchéité : reprise des fuites de toitures.

III. Les travaux optionnels

En fonction du coût réel des travaux du programme de base, des travaux optionnels, consistant en la transformation du hall 4 en atelier de carrosserie et de peinture, avec acquisition d'une cabine de peinture aux dimensions des véhicules articulés, pourraient être engagés.

IV. Les travaux non prévus dans le programme de l'opération

Compte tenu de l'enveloppe budgétaire autorisée pour cette opération, les travaux suivants ne seront pas réalisés :

- réfection complète des toitures anciennes
- réfection complète des façades, notamment la façade principale de l'établissement
- démolition du bâtiment "régulation-exploitation"
- reprise de l'ensemble des parkings et aires de manoeuvre bus et VL ainsi que les réseaux, non réalisées initialement
- travaux d'aménagement d'espaces verts et d'embellissement des façades.

V. Plan de financement prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 672 244,80 € HT, soit 2 000 000 € TTC et toutes dépenses comprises.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES (€) TTC		RECETTES (€) HT			
Postes	Montant prévu	Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
Etudes et travaux d'aménagement de l'extension du dépôt Ctb de Planoise	1 672 240,80	Conseil Général	CITé	334 448,16	20 %
		CAGB		1 337 792,70	80 %
TOTAL HT	1 672 240,80	TOTAL HT		1 672 240,80	100 %
TVA	327 759,20				
TOTAL TTC	2 000 000,00				

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

Il est précisé que les marchés de travaux incluront « la clause d'insertion ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le programme de cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président à lancer les différentes procédures (choix du maître d'oeuvre, du contrôleur technique, du correspondant Sécurité et Protection de la santé, le bureau d'ordonnance, de pilotage et de coordination de chantier, ...), et à signer les pièces correspondantes,**
- **autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et le lancement des travaux, et à signer les pièces correspondantes,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter la participation du Conseil général du Doubs (CITE) et à signer les pièces correspondantes.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0